

Katumbi inculpé d'atteinte à la sécurité de l'Etat

Congo-Kinshasa Un mandat d'arrêt a été délivré contre le candidat à la présidentielle.

Le cabinet du procureur général de la République congolaise a annoncé jeudi l'inculpation du candidat à la présidentielle Moïse Katumbi *"du chef d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat"*, ajoutant que M. Katumbi a été *"placé sous mandat d'arrêt provisoire"*.

La nouvelle a fait l'effet d'un coup de tonnerre au Congo, même si le communiqué du cabinet du procureur ajoute qu'en raison de son hospitalisation, M. Katumbi peut cependant *"avec le concours de ses médecins traitants, se faire prendre en charge par les institutions médicales appropriées ainsi que l'a suggéré le médecin légiste requis"*.

Violences policières

M. Katumbi a en effet été blessé par des policiers, vendredi dernier, lors de la répression de ses partisans venus l'accompagner au parquet général où il était entendu pour une accusation de *"recrutement de mercenaires"*. En outre, il souffre d'un profond stress, dû, selon son entourage, aux violences dont ont été victimes ses partisans, notamment des *"mamans catholiques"* vêtues de blanc qui l'ont accompagné à chacune de ses audi-

Pour les avocats, le communiqué du procureur général équivaut à une autorisation de se faire soigner en Afrique du Sud.

tions par le parquet de Lubumbashi.

Jeudi, le collectif d'avocats de M. Katumbi avait demandé au procureur général de la République, Bernard Mikobi Minga, l'autorisation pour leur client d'aller se faire soigner à Johannesburg *"car sa situation sanitaire se dégrade chaque jour"*, ajoutant que M. Katumbi garantissait *"qu'il se remettra à votre disposition sitôt rétabli"*.

Pour les avocats de l'inculpé, le communiqué du cabinet du procureur général équivaut à une autorisation de se faire soigner en Afrique du Sud et ils *"préparent maintenant son évacuation"* qui *"pourrait prendre du temps parce que les formalités sont nombreuses"*.

De son côté, l'ex-militaire américain Darryl Lewis, employé par M. Katumbi comme conseiller en sécurité et arrêté lors de la répression d'une manifestation à Lubumbashi le 24 avril, a, selon nos informations, été extrait de son cachot de l'Agence nationale de Renseignement (ANR) à Kinshasa pour être transféré au parquet, ce qui devrait entraîner une amélioration de sa situation, estime-t-on à Lubumbashi, les cachots de l'ANR étant particulièrement redoutés.

Loin du "juge naturel"

On est cependant sans nouvelle des trois employés congolais de M. Katumbi – deux gardes du corps et un responsable des supporters de l'équipe de foot

de l'ex-gouverneur, le Tout Puissant Mazembe, la meilleure du pays – arrêtés avec M. Lewis et, eux aussi, transférés à Kinshasa loin de leur *"juge naturel"* – la justice de Lubumbashi, où ils résident et où auraient été

commis les faits qu'on leur reproche – ont fait valoir les avocats. Pas plus que Darryl Lewis, ils n'étaient armés, souligne la défense.

Contrairement à ce que nous avons indiqué précédemment, ce n'est pas M. Lewis qui fut conseiller à la sécurité du président Obama mais le patron de la société de sécurité pour laquelle il travaille, un général à la retraite.

Selon une information non confirmée de "La Libre Belgique", une visite de magistrats congolais aux Etats-Unis serait en cours de négociation, afin de prouver l'honorabilité de cette société et l'erreur de qualifier ses employés de *"mercenaires"*.

La tension est croissante au Congo alors que le président Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, veut se maintenir à la tête de l'Etat au-delà de la fin de son second et dernier mandat, qui vient à échéance le 19 décembre prochain. Dans un arrêt ambigu et controversé, la Cour constitutionnelle vient d'assurer qu'il pouvait se maintenir au pouvoir si la présidentielle n'avait pas lieu dans les délais légaux.

Marie-France Cros